



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CHRS

Question écrite n° 58914

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le cri d'alarme lancé par l'association Emmaüs France face à l'accroissement du nombre de personne ayant recours aux centres d'hébergement d'urgence. En effet, l'association Emmaüs France affirme qu'au cours de l'année 2000 ce nombre a augmenté de 50 % par rapport à celui de l'année précédente. Pour illustrer son propos, elle cite l'exemple de Paris où la capacité d'accueil est passée de 3 000 lits en novembre 1999 à 4 700 lits en novembre 2000, en soulignant que la plupart des villes de France sont confrontées au même problème. De plus, expliquant qu'il découle de la conjugaison de plusieurs facteurs tels que la nécessité d'accueillir toutes les personnes en situation d'exclusion pour cause, notamment, de rupture familiale ou de conditions de travail précaires ou encore l'afflux, depuis deux ans, de nouveaux réfugiés, l'association Emmaüs France indique que ce phénomène génère une saturation des structures traditionnelles d'accueil. Elle souhaiterait en conséquence que des solutions urgentes soient trouvées en la matière. Il le remercie de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il entend prendre à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58914

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1487